

N° 13
Charon (Jean)
&
Rose Brunellière

L'An mil huit cent quarante quatre, le six Novembre, à six heures du soir. Par devant nous, Minette, Maire, officier de l'Etat civil de la Commune de Douzon, canton de Carquefou, arrondissement de Nantes, département de la Loire inférieure. Sont comparus en notre maison communale dont les portes ont été ouvertes au public, lesieur Jean Charon, âgé de vingt six ans, né à sainte Sebastien, en ce département, pecheur de sable, domicilié au dit sainte Sebastien, majeur, fils de feu Jean Charon, d'icelle sainte Sebastien, levingt sept juin mil huit cent dix neuf, comme il est constaté par l'acte de décès délivré à Nantes le vingt huit octobre dernier, et de Jeanne Terraud, sa mère, présente et consentant ainsi qu'il résulte de sa déclaration verbale. Et Rose Brunellière, âgée de vingt cinq ans, née à Nantes sans profession, domiciliée en cette Commune fille de feu Jacques Brunellière, d'icelle en mer, levingt un décembre mil huit cent vingt un, comme il est constaté par l'acte de décès délivré à Nantes, levingt huit octobre dernier, et de Henri Chartier, sa mère, présente et consentant ainsi qu'il résulte de sa déclaration verbale. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant les principales portes des maisons communales de sainte Sebastien et de Douzon, savoir: la première, le trois Novembre, à l'heure de midi, et la seconde, le dix Novembre à l'heure de midi. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées, et du chapitre six du titre du code civil, relatif au mariage, nous avons demandé au futur époux, et la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement, nous de charons au nom de l'Etat qu'ils Jean Charon et Rose Brunellière sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence des sieurs Louis Gendron, laboureur, âgé de trente sept ans, domicilié sainte Sebastien, cousin germain du marié; de Jacques Dubois, d'habitants de vin, âgé de trente huit ans, domicilié à Nantes, non parents; de Alexis Deronnes, jardinier, âgé de cinquante trois ans, domicilié à Nantes, oncle par alliance de la mariée; et de Philippe Chartier, Menuisier, âgé de trente sept ans, domicilié à Nantes, oncle de la mariée. Lecture faite du présent acte nous l'avons signé avec les trois derniers témoins, les autres comparants ont déclaré en les avoir faits, et acquies.

J. Chartier Jacques Dubois Alexis Deronnes
Minette